



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
de la Haute-Saône**

Arrêté N° 92 du 15 mars 2024
portant agrément de **M. Jérémy BRODDES** en qualité de garde-pêche particulier
pour le compte de la fédération de Haute-Saône pour la pêche
et la protection des milieux aquatiques

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

VU le Code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R. 15-33-24 à R. 15-33-29-2 ;

VU le Code de l'environnement, notamment son article R. 437-3-1 ;

VU le décret du 27 septembre 2023 portant nomination du préfet de la Haute-Saône,
M. Romain ROYET ;

VU l'arrêté préfectoral n° 70-2023-10-16-00028 du 16 octobre 2023 portant délégation de signature à
M. Didier CHAPUIS, directeur départemental des territoires de la Haute-Saône ;

VU l'arrêté DDT/2023 n° 398 du 18 octobre 2023 portant subdélégation de signature de
M. Didier CHAPUIS, directeur départemental des territoires, à ses collaborateurs ;

VU l'arrêté DDT n° 442 du 6 décembre 2022 reconnaissant les aptitudes techniques de
M. Jérémy BRODDES ;

VU les conventions passées entre la fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection des
milieux aquatiques et les 41 AAPPMA haut-saônoises, listées en annexe, ainsi qu'avec l'association
départementale agréée des pêcheurs amateurs aux engins et filets (ADAPAEF) ;

VU les commissions délivrées par Mesdames et Messieurs les Présidents des 41 AAPPMA haut-saônoises,
listées en annexe, ainsi que par l'ADAPAEF à M. Jérémy BRODDES par lesquelles ils lui confient la
surveillance de leurs droits de pêche ;

SUR la proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône.

ARRÊTE

Article 1 :

M. Jérémy BRODDES

né le 3 mai 1988 à Vesoul (70)

est agréé en qualité de GARDE-PECHE PARTICULIER pour constater tous délits et contraventions dans
le domaine de la pêche prévus au Code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de pêche
de Mesdames et Messieurs les Présidents des 41 AAPPMA haut-saônoises, listées en annexe, ainsi qu'à
ceux de l'ADAPAEF.

Article 2 :

La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans les commissions annexées au présent arrêté.

Article 3 :

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article 4 :

Dans l'exercice de ses fonctions, M. Jérémy BRODDES doit être porteur en permanence du présent arrêté, ou de sa carte d'agrément, qui doit être présenté à toute personne qui en fait la demande.

Article 5 :

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la direction départementale des territoires en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'écologie, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 7 :

Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône, le directeur départemental des territoires de la Haute-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

- M. le président de la fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
- Mmes et MM. les présidents des AAPPMA concernées et de l'ADAPAEF,
- M. Jérémy BRODDES, 4 rue du point du jour, 70000 Vesoul,
- Mmes et MM. les Maires des communes concernées.

Fait à Vesoul, le 15 mars 2024
Pour le Préfet et par subdélégation
L'adjoint au chef du service environnement et risques



Christophe VALLON

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur CHARPENTIER Martial

Né (e) le 09.09.1952 à *Cubry les Soing*, N° Département *70*

Résidant (~~rue~~) 8 Champs des Griottières *Cubry 33*

Code postal 70130 Commune SOING CUBRY CHARENTENAY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 04 Rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de ~~LA MAILLE HAUTE-SAÛNOIS~~ de Adapaef *70*

Pièces jointes :

- Arrêté n°442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de ~~LA MAILLE HAUTE-SAÛNOIS~~ *ADAPAEF 70*

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à SOING, le *04 Janvier 2024*

Signature du Président de l'Adapaef,

LA MAILLE HAUTE-SAÛNOIS

Le Président

Martial CHARPENTIER

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Madame LANDRY Dorothée

Né (e) le 10.10.1985 à Lure, N° Département 70

Résidant (rue) 658 Le Petit Fahys

Code postal 70220 Commune FOUGEROLLES

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Aillevillers-Corbenay

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à FOUGEROLLES, le 02/02/24.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Aillevillers-Corbenay,


A.A.P.M.A
Les Pêcheurs
de la Semouse
AILLEVILLERS et CORBENAY

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur DURGET Jean-Marc

Né (e) le 16.03.1966 à Conflandey, N° Département 70

Résidant (rue) 5 Impasse de la Pousserotte

Code postal 70170 Commune CONFLANDEY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Amoncourt

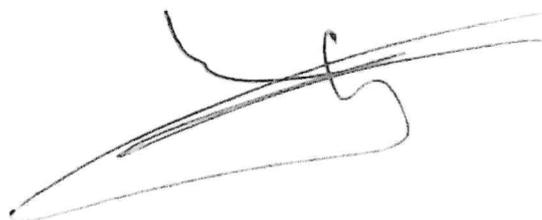
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à CONFLANDEY, le 30 12 2023

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Amoncourt,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur COLIN Pascal

Né (e) le 23.06.1962 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 12 rue des cannes

Code postal 70160 Commune FOUCHÉCOURT

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Baulay

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à FOUCHÉCOURT, le 11/01/2024.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Baulay,



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur CARRIERE Jean-Marc

Né (e) le 09.10.1968 à , N° Département *Doubs 25*

Résidant (rue) 15 rue de la Baume

Code postal 70190 Commune BEAUMOTTE-AUBERTANS

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Beaumotte-Aubertans

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à BEAUMOTTE-AUBERTANS, le *10/01/24*.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Beaumotte-Aubertans,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur BICHET Raymond

Né (e) le 15.02.1959 à Boulot, N° Département 70

Résidant (rue) 3A rue des Planches

Code postal 70190 Commune BOULOT

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Boulot

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à BOULOT, le ...8...*Ferrier*...2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Boulot,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur BERTIN Thierry

Né (e) le 25.04.1982 à Luxeuil les Bains, N° Département 70

Résidant (rue) 2 rue de Prêle

Code postal 70500 Commune BOURBEVELLE

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Bourbevelle

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à BOURBEVELLE, le 13 janvier 2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Bourbevelle,

**SOCIETE DE PECHE
LA BREME
70500 BOURBEVELLE**

Bertin

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur STEVENOT Claude

Né (e) le 20.09.1964 à Luxeuil les Bains, N° Département 70

Résidant (rue) 5 Chemin de la Goutte Les Poirets

Code postal 70280 Commune LA BRUYERE

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Breuchin Haute-Lanterne

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à LA BRUYERE, le 30/12/2023

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Breuchin Haute-Lanterne.


A.A.P.P.M.A. du BREUCHIN
de la HAUTE LANTERNE
4, rue des Écoles
70280 BREUCHOTTE

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur FRAY André

Né (e) le 23.02.1951 à Roche et Raucourt, N° Département 70

Résidant (rue) 4 route de Montseugny

Code postal 70140 Commune AUBIGNEY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Broye les Pesmes

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à AUBIGNEY, le ... 02/01/2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Broye les Pesmes,



André FRAY

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur FERRY Michel

Né (e) le 28.08.1951 à Héricourt, N° Département 70

Résidant (rue) 6 rue de Couthenans

Code postal 70400 Commune CHAGEY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Chagey

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à CHAGEY, le 23/01/2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Chagey,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur COTTA Jean-Michel

Né (e) le 02.07.1973 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 2 rue de Monceau

Code postal 70290 Commune CHAMPAGNEY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Champagny-Ronchamp

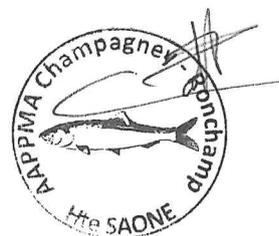
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à CHAMPAGNEY, le 7/01/2024.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Champagny-Ronchamp,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur GROGNU Clovis

Né (e) le 30.12.1983 à Dijon, N° Département 21

Résidant (rue) 15 rue Dominique Guérin

Code postal 21610 Commune FONTAINE FRANCAISE

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Champlitte

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à FONTAINE FRANCAISE, le ...11/02/2024.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Champlitte,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Madame GENGENBACHER Mélanie

Né (e) le 07.07.1988 à , N° Département

Résidant (rue) 32 rue de la croix de pierre

Code postal 70360 Commune SCEY SUR SAONE

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Chantes Rupt Bançon d'Ovanches

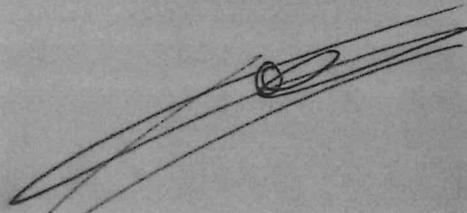
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à SCEY SUR SAONE, le ..06/01/24.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Chantes Rupt Bançon d'Ovanches,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur ISELIN Jean-Philippe

Né (e) le 27.05.1955 à Lure, N° Département 70

Résidant (rue) 8 rue de la Pommerie

Code postal 70200 Commune MAGNY D'ANIGON

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Clairegoutte

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à MAGNY D'ANIGON, le ...6/01/2024...

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Clairegoutte,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur DEBIEZ Hervé

Né (e) le 02.10.1955 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 9 rue de la Fonderie

Code postal 70800 Commune DAMPIERRE LES CONFLANS

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Conflans sur Lanterne

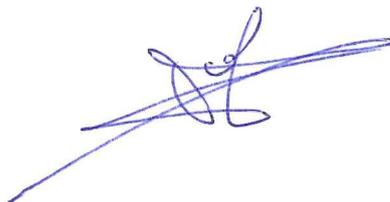
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à DAMPIERRE LES CONFLANS, le ...20/01/2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Conflans sur Lanterne,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur GILLET Dominique

Né (e) le 16.05.1955 à Besançon, N° Département 25

Résidant (rue) 41 rue des Forges

Code postal 70130 Commune SOING

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Cubry les Soing

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à SOING, le15...../07/2024.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Cubry les Soing,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE Monsieur GOMES Artur

Né le 05.08.1998 à Besançon, N° Département 25

Résidant (rue) 27 allée du renard

Code postal 69400 Commune GLEIZE

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Dampierre sur Salon / Beaujeu

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à Dampierre sur Salon, le ...13.02.2024.....

Signature du Président de l'AAPPMA de Dampierre sur Salon / Beaujeu,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur GREUILLET Michel

Né (e) le 17.03.1935 à Demangevelle, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue de la Traversière

Code postal 70210 Commune DEMANGEVELLE

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Demangevelle-Corre

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à DEMANGEVELLE, le ..03...02...2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Demangevelle-Corre,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur ROUFOSSE Didier

Né (e) le 05.05.1959 à Corbeil-Essonnes, N° Département 91

Résidant (rue) 43 rue de la gare

Code postal 70100 Commune ESSERTENNE

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Essertenne

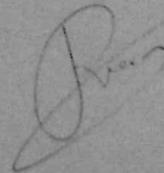
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à ESSERTENNE, le 3... janvier... 2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Essertenne,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur RUAUX Sylvain

Né (e) le 10.12.1957 à Ambieville, N° Département 70

Résidant (rue) 1 rue des prés de la Croix

Code postal 70160 Commune FAVERNEY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Faverney

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à FAVERNEY, le 29 - 12 - 2023

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Faverney,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur BONNARD Daniel

Né (e) le 12.10.1949 à Fougerolles, N° Département 70

Résidant (rue) 10 rue du bois Joli

Code postal 70220 Commune FOUGEROLLES

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Fougerolles

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à FOUGEROLLES, le 11.10.11.2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Fougerolles,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur WEISSER Benoit

Né (e) le 05.02.1977 à Besançon, N° Département 25

Résidant (rue) 10 rue des Vignottes

Code postal 70100 Commune BEAUJEU ST VALBERT

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Gray-Arc

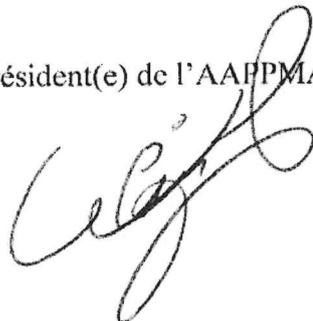
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à BEAUJEU ST VALBERT, le 25/01/2024.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Gray-Arc,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur JACQUEY Serge

Né (e) le 07.07.1947 à Lure, N° Département 70

Résidant (rue) 8 rue de la Montagne

Code postal 68720 Commune HOSCHSTATT

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Lure les Aynans

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à HOSCHSTATT, le 07/01/2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Lure les Aynans,


**Association Agréée
Pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique
LURE - LES AYNANS**

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur BESANCON Olivier

Né (e) le 16.08.1964 à Bourg en Bresse, N° Département 01

Résidant (rue) 5 rue de la Fontaine des Douis

Code postal 70150 Commune MARNAY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Marnay

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à MARNAY, le 5/01/2024...

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Marnay.



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur ALEXANDRE Richard

Né (e) le 24.10.1955 à Genève, N° Département SUISSE

Résidant (rue) 21 chemin du rupt des Gouttes

Code postal 70290 Commune PLANCHER BAS

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Melisey

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à PLANCHER BAS, le 15...janvier...2024...

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Melisey,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur WOLFERSPERGER Stéphane

Né (e) le à , N° Département 19/12/1974

N° de Département 03

Résidant (rue) 19³ Rue de la Raye

Code postal 70230 Commune MONTBOZON

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Montbozon

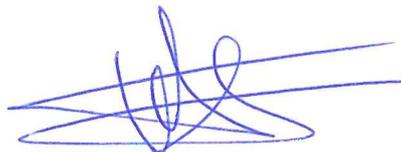
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à MONTBOZON, le 28/12/2023

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Montbozon,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur MAUJEAN Eric

Né (e) le 04.06.1972 à Neufchâteau, N° Département 88

Résidant (rue) 32 rue Antoine Lumière

Code postal 70500 Commune ORMOY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Ormoy

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à ORMOY, le 09/01/2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Ormoy,

A.A.P.P.M.A. ORMOY 70500
"LES SAISONS DE LA GAULE"
Département de la HAUTE-SAONE

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur VERNIEST Pascal

Né (e) le 19.06.1965 à Dijon, N° Département 21

Résidant (rue) 12 Place Marcel Abbey

Code postal 70140 Commune LA RESIE SAINT MARTIN

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Pesmes

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à LA RESIE SAINT MARTIN, le ..2...02...2024....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Pesmes,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE Monsieur Dominique OUAHDYA

Né le 29.07.1946 à Nancy, N° Département 54

Résidant 2 rue de Baslières

Code postal 70160 Commune PORT D'ATELIER

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Port d'Atelier

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à Port d'Atelier, le ...17 février 2024.....

Signature du Président de l'AAPPMA de Port d'Atelier,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Madame POIROT Karine

Né (e) le 22.09.1975 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 32 Grande Rue - Cedex 29

Code postal 70130 Commune CHARENTENAY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Ray sur Saône

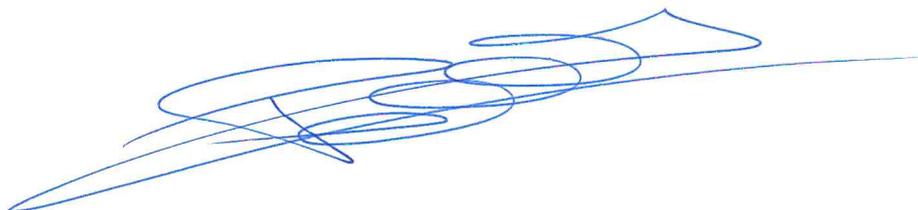
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à CHARENTENAY, le30/01/2024.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Ray sur Saône,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur SORNAY Eric

Né (e) le 13.02.1957 à Vars, N° Département 70

Résidant (rue) 1 Rue Lotissement Murgers

Code postal 70100 Commune NANTILLY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Roche et Raucourt

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à NANTILLY, le ... 20/01/2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Roche et Raucourt,


AAPPMA ROCHE ET RAUCOURT
"LE VANNON"
1 LOTISSEMENT LES MURGERS
70100 NANTILLY
06 88 74 71 45

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur VERSTRACTEN Jean-Claude

Né (e) le 13.04.1968 à Langres, N° Département 52

Résidant (rue) 16 Rue Pierre Curie

Code postal 70800 Commune SAINT LOUP SUR SEMOUSE

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Saint Loup/Semouse

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à SAINT LOUP SUR SEMOUSE, le 15/01/2024.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Saint Loup/Semouse,

A . A . P . P . M . A
La Gaule Lupéenne
70800 Saint Loup sur Semouse

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur VIARD Patrick

Né (e) le 11.07.1963 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 50 Rue du Général Brosset

Code postal 70360 Commune SCEY SUR SAONE

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Scey sur Saône

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à SCEY SUR SAONE, le 05-01-24.....

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Scey sur Saône,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Madame LOMBARD Eliane

Né (e) le 18.12.1948 à Val d'Ajol, N° Département 88

Résidant (rue) 2 Grande rue

Code postal 70210 Commune PONT DU BOIS

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Selles Vauvillers

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à PONT DU BOIS, le 04.01.2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Selles Vauvillers,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur AGNUS Christian

Né (e) le 20.11.1955 à Lure, N° Département 70

Résidant (rue) 10 Rue de Mignafans

Code postal 70110 Commune SENARGENT

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Senargent

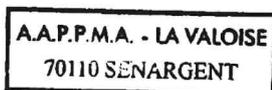
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à SENARGENT, le28-12-2023

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Senargent,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Brodès", written over the stamp area.

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur TREDANT Robert

Né (e) le 15.02.1948 à , N° Département

Résidant (rue) 30 Grande rue

Code postal 70130 Commune MERCEY SUR SAONE

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Seveux

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à MERCEY SUR SAONE, le 15 Janvier 2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Seveux,



AAPPMA DE SEVEUX

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur GABRIEL Emmanuel

Né (e) le 09.01.1968 à Langres, N° Département 52

Résidant (rue) 1 Bis Chemin de la Côte

Code postal 70130 Commune SOING

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Soing

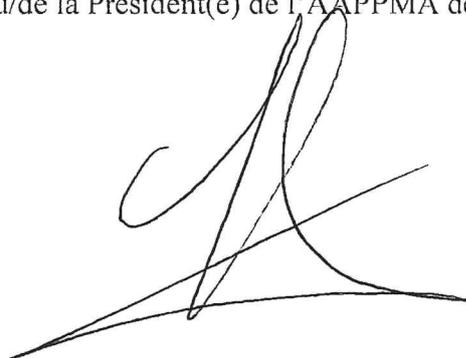
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à SOING, le ... 14/01/2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Soing,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur DEMANDRE Franck

Né (e) le 14.02.1971 à Langres, N° Département 52

Résidant (rue) 22 Rue du Dr Massin&

Code postal 70120 Commune VAUCONCOURT

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Vauconcourt

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à VAUCONCOURT, le 21/01/2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Vauconcourt,


ASSOCIATION DGRÈRE POUR
LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE
70120 VAUCONCOURT

ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur BELOT Jean-Pierre

Né (e) le 02.05.1958 à Gray, N° Département 70

Résidant (rue) 11 Rue de Ferrières

Code postal 70130 Commune RECOLOGNE LES RAY

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Vellexon

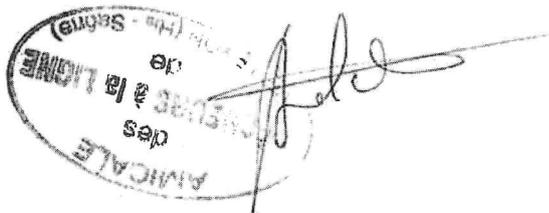
Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à RECOLOGNE LES RAY, le 16.01.2024

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Vellexon,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur MARQUES Fabien

Né (e) le 26.01.1980 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) Maison des Associations - 53 Rue Jean-Jaurès

Code postal 70000 Commune VESOUL

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Vesoul

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à VESOUL, le ...06/01/2024...

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Vesoul,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur KRASINSKI Michel

Né (e) le 09.02.1953 à , N° Département

Résidant (rue) 49 rue du Parlement

Code postal 70110 Commune VILLERSEXEL

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Villersexel

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à VILLERSEXEL, le ..10.janvier.2024.....

Le Président de l'AAPPMA de Villersexel,



ACTE DE COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) Monsieur GAUTHEROT Damien

Né (e) le 08.12.1971 à Besançon, N° Département 25

Résidant (rue) 29 A Grande Rue

Code postal 70190 Commune BUTHIERS

COMMISSIONNE M. Jérémy BRODDDES

Né le 03 Mai 1988 à Vesoul, N° Département 70

Résidant (rue) 4 rue du Point du Jour

Code postal 70000 Commune VESOUL

Pour assurer la surveillance des droits de pêche de l'AAPPMA de Voray sur l'Ognon

Pièces jointes :

- Arrêté n° 442 du 06.12.2022 reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier
- Copie de la pièce d'identité du garde particulier
- 1 enveloppe timbrée au nom du garde particulier
- 2 photos d'identité du garde particulier
- Document(s) attestant des droits de pêche et localisation des territoires à surveiller
- Copie de l'agrément du Président de l'AAPPMA

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater sur les cours d'eau ou plans d'eau dont il a la garde, les infractions relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui portent préjudices au détenteur du droit de pêche qui l'emploie.

Fait à BUTHIERS, le ...4... Janvier 2024...

Signature du/de la Président(e) de l'AAPPMA de Voray sur l'Ognon,

Damien GAUTHEROT

AAPPMA de VORAY
L'Accueillante Truitée
Haute-Saône

